

Généralisation des douches zéro ressaut. André Augst : « Cette loi, wedi l'a mieux anticipée que d'autres »

L'arrêté « Douches zéro ressaut » entre pleinement en vigueur. Désormais, tous les permis de construire des logements neufs en rez-de-chaussée ou en étages desservis par ascenseur ainsi que dans les maisons individuelles construites pour être louées ou mises à disposition, la douche zéro ressaut devient obligatoire. Pour faciliter l'autonomie et l'accessibilité des personnes âgées ou en situation de handicap, finie la marche même de quelques millimètres pour entrer dans sa douche. L'association CEP CICAT s'intéresse depuis longtemps à cette avancée. Elle travaille aux côtés de fabricants comme wedi pour accompagner les artisans dans la réalisation de chantiers qui favorise l'accessibilité des salles d'eau. Rencontre avec le vice-président de l'association et ingénieur et expert en accessibilité André Augst...

Présentez-nous le CEP CICAT...

André Augst : C'est une association d'utilité publique créée en 1987 par un médecin de rééducation au service des personnes âgées, handicapées et des collectivités. A l'époque, une aide technique pour vieillir chez soi, s'adapter, était difficile à trouver. Le nombre d'équipements était limité. C'est pourquoi le CEP est un centre où plus de 80 partenaires peuvent présenter leurs produits sans commercialisation. Il s'agit de proposer un grand choix de solutions aux personnes concernées par les questions d'accessibilité. J'ai intégré l'association en 1991 après un accident de la route. Nous avons alors créé le département accessibilité-bâtiment et un premier appartement témoin avec à ce moment-là une douche accessible, souvent appelée à l'italienne. Je travaille plus précisément sur la question de l'habitat. Le CICAT est un centre d'information et de conseil en aides techniques qui compte 17 salariés.

Avec quel type de professionnels travaillez-vous ?

André Augst : On a trouvé plus pertinent de travailler directement avec les fabricants distributeurs-revendeurs. Ainsi on peut exprimer un esprit critique sur les produits présentés. Nous faisons rentrer certains produits. Certains sont écartés car ils ne nous paraissent pas adaptés. Nous devons répondre à une demande de plus en plus forte. Dans les années 90, il n'y avait que 3 ou 4 personnes par mois et par département qui venait nous demander conseil sur l'accessibilité. Aujourd'hui, on compte plus de 2 000 dossiers par an dont plus de 50% pour des questions d'aménagement du logement. A ces dossiers de particuliers s'ajoutent ceux des promoteurs, des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales. Avec les fabricants, j'essaye de leur faire intégrer une nouvelle donne qui s'appelle l'usage pour tous.

« Les besoins ont changé, les personnes ont vieilli et la demande a été accrue »

Comment exercez-vous votre rôle auprès des fabricants ?

André Augst : Avec wedi, par exemple, nous avons un partenariat de longue date qui est amené à s'étendre. Nous allons accompagner les wedi Experts déjà formés pour la mise en œuvre en leur

apportant l'aspect obligations législatives. Il leur faut comprendre les besoins des personnes déficientes ou en situation de handicap. Par exemple, si l'on fait une douche on l'on peut s'asseoir, le robinet ne peut pas être dans le dos de la personne. La position de la barre d'appui est également un élément essentiel. Par rapport au vieillissement de la population, il va falloir ramener de nouvelles règles d'usage. L'enjeu est de comprendre pour qui, pourquoi et comment ? Si on ne comprend pas ces données-là, on va arriver à une stigmatisation de l'espace douche. Cet espace doit devenir plus inventif. On se pose ainsi toutes les questions, même celles auxquelles on croit savoir déjà répondre.

Concernant l'accessibilité dans le logement, quels sont les grands jalons du cadre législatif ?

André Augst : Il y a la loi qui date de 2005, c'est le point de départ de l'accessibilité pour tous. Il y a ensuite eu différents arrêtés qui sont parus en 2015 et 2020. Il faut savoir que cette législation est décomposée avec d'un côté les établissements recevant du public et de l'autre le logement. Au fil des textes, il n'y a pas eu de changements fondamentaux. Il y a eu des modifications. Dès 2010, on a introduit la notion de douche pouvant s'installer ultérieurement. Et en septembre 2020, c'est l'obligation de la douche zéro ressaut. On est ainsi passé de 2 cm à zéro ressaut. Les besoins ont changé, les personnes ont vieilli et la demande a été accrue.

« Il faut désormais traiter la douche sans ressaut, un type de douche que wedi sait déjà réaliser depuis de nombreuses années »

Cette absence de petite marche fait toute la différence...

André Augst : Oui, l'objectif est de ne pas avoir du tout d'obstacle à l'entrée de la douche. Une petite marche peut faire mal aux pieds. Un déficient visuel, une personne âgée par exemple, peut se blesser un orteil en pénétrant dans sa douche. Une inclinaison de cette petite marche peut aussi être litigieuse. En 2012, le CSTB avait rédigé des cahiers techniques pour la mise en œuvre de la douche de plain-pied. Ce guide va devoir être révisé. Il va falloir désormais y ajouter la douche sans ressaut. C'est un type de douche que wedi sait déjà réaliser depuis de nombreuses années.

Comment avez-vous perçu cette période d'évolution législative ?

André Augst : La loi de 2005 a permis d'accélérer les choses mais il a fallu pousser les gens. Par habitude, il était difficile de changer. Parler de handicap à une personne valide, en lui expliquant qu'un jour ce sera peut-être elle, ce n'est pas forcément facile. Les entreprises avaient besoin d'être formées par rapport à cela. Beaucoup répondaient « c'est trop compliqué, ça va coûter cher » mais ce sont des réponses faciles. Il faut donc souligner ce travail très important qui est effectué avec les fabricants et notamment wedi et ses artisans partenaires. Certaines solutions sont très techniques, il faut comprendre comment on les met en œuvre, pourquoi on choisit une solution plutôt qu'une autre. Il y a une diversité de choix impressionnante : douches préfabriquées, à l'italienne, revêtue, etc. Pour wedi, la douche zéro ressaut est une continuité et n'est pas prise comme une charge législative. C'est plus facile qu'avec ceux qui n'avaient pas l'habitude de ce type de solution.

« La douche plate, c'est de l'accessibilité universelle »

Que change finalement le décret du 11 septembre 2020 ?

André Augst : C'est dans la continuité des autres textes. Il était prévu que l'objectif à atteindre était l'absence totale d'obstacle. Pas d'obstacle dans l'ensemble du logement pour permettre aux gens de vieillir, de circuler, d'être en fauteuil, de vivre chez soi plutôt qu'en établissement. La différence avec le décret du 11 septembre c'est le delta toléré qui s'est affiné parce qu'aujourd'hui la technologie le permet. Il y a 10 ans, on avait très peu de douches zéro ressaut. Aujourd'hui, dans le logement neuf au rez-de-chaussée ou desservi par un ascenseur, il n'y a plus que deux possibilités : la douche zéro ressaut ou la baignoire à condition de prévoir la possibilité de mettre à n'importe quel moment une

douche zéro ressaut dans l'appartement sans casser toute la salle de bain. Il est donc question d'anticipation et de réversibilité. Les professionnels qui avaient l'habitude de faire de la douche à l'italienne auront moins de problème, notamment sur le traitement de l'étanchéité. Ceux qui travaillaient avec des bacs préfabriqués devront apprendre à maîtriser cette mise en œuvre.

Avec cette législation, la douche zéro ressaut était l'exception, elle devient la norme ?

André Augst : Oui, et dès la parution du décret wedi est venu nous voir en nous présentant toute leur gamme pour s'assurer de la compatibilité des produits et mieux comprendre le texte. On s'est alors rendu compte que wedi faisait de l'accessibilité depuis longtemps mais sans maîtriser pleinement le plan législatif ou l'usage. wedi a mieux anticipée l'application de ces textes. C'est un fabricant qui ne va pas subir le texte mais qui au contraire va en faire une valeur ajoutée. Ils ne sont pas les seuls sur le marché mais il est vrai que lorsqu'on a cet état d'esprit, on sait qu'il y a un travail de fond. A côté de cela, le décret est paru mais avec encore des oppositions. Certains pensent que cela ne se fera pas et que c'est techniquement impossible. A un moment où plus de 80% voire même 100% de la population utilisera cette douche zéro ressaut notamment dans le vieillissement, la douche zéro ressaut plate ne sera plus l'exception mais le standard dans le neuf. C'est de l'accessibilité universelle.

« Toutes les difficultés ont-elles été levées ? L'étanchéité et le phonique sont encore des points essentiels... »

On a senti que le secteur du bâtiment avait beaucoup de freins par rapport à cette nouvelle réglementation qui a pris du retard. Quel est le véritable problème ?

André Augst : Actuellement, nous œuvrons dans un groupe de travail avec la FFB pour établir un guide de solutions existantes avec tous les intervenants du cadre bâti. wedi y est représenté par Patrick Vayssié. Nous avons rassemblé tous les corps d'état : carreleurs, sanitaires, fabricants de plancher, étancheurs de béton, fabricants de douches, etc. Ces partenaires nous présentent leurs solutions et leurs interrogations. Certains nous ont répondu comme wedi qu'ils avaient des avis techniques et qu'ils maîtrisaient cette solution depuis 20 ans. Nous pensions que l'intégration des syphon serait le véritable problème. Mais en réalité, les fabricants de plancher nous ont rassuré. Si nous sommes prévenus de la position de la douche, nous savons intégrer. L'architecte, le bureau d'étude seront donc un élément moteur de la mise en œuvre de ces nouvelles douches. Ainsi avec l'ensemble des intervenants, nous levons les difficultés au fil des réunions. Il nous reste encore à travailler sur l'étanchéité, le phonique, les projections et protections d'eau. On doit y apporter des améliorations ou du moins des explications.

Sur cette question de l'accessibilité de la douche, comment se situe la France par rapport aux autres pays ?

André Augst : Il n'y a pas de cohésion européenne. Certains pays avaient déjà la douche sous la baignoire depuis plus de 20 ans. Cela signifie que les gens pouvaient choisir l'un ou l'autre sans avoir à refaire le carrelage, la robinetterie était déjà du bon côté. Mais il ne s'agit pas de comparer avec les autres pays. Nous sommes là pour travailler pour demain. Notre collaboration avec wedi porte sur cette évolutivité ou réversibilité de la baignoire en douche. Nous travaillons aussi sur l'aspect esthétique, notamment par l'intégration de revêtements permettant de repérer l'espace douche dans la salle de bain (carrelage ou revêtement contrasté, etc.). Repérer cet espace, c'est important pour les déficients visuels mais aussi pour les personnes souffrant de troubles cognitifs. Et puis toujours dans la perspective de travailler pour demain, wedi nous présente leurs futurs projets. On étudie aussi toutes les questions de glissance. La norme de base de glissance d'un bac à douche, c'est PN6. Mais la référence aujourd'hui, c'est plutôt PN18. Avec wedi, on se pose la question d'aller jusqu'à PN24 pour sécuriser l'usage des personnes âgées ou handicapées. Nous donnons nos objectifs à atteindre et wedi propose des solutions.

« On apprend aux artisans à regarder l'espace des salles d'eau différemment »

Le surcoût est un argument avancé par certaines entreprises pour ne pas adhérer à la nouvelle législation en vigueur... C'est un frein réel ?

André Augst : Ce coût existe mais il est largement inférieur au coût d'une transformation ultérieure. Le fait de prévoir dès le départ la transformation en douche permet de limiter la dépense ultérieure. Cette notion de réversibilité va permettre de faire des économies dans le temps et de réagir dans l'urgence. On ne sera plus confronté à la situation d'un proche, âgé ou en situation de handicap, qui ne peut pas rentrer chez lui parce qu'il ne peut pas se laver et qu'on n'a pas le temps de faire venir un artisan et de réunir le budget nécessaire. On ne veut plus voir des personnes être lavées avec une baignoire. C'est quand même plus agréable d'être lavé dans une douche même par une tierce personne. Le coût n'est pas une difficulté. Aujourd'hui, on réalise chaque année en France 900 000 à 1 000 000 de douches, dont plus de 200 000 dans les constructions neuves. L'existant n'est pas touché par la législation.

Comment peut-on accompagner les professionnels dans le cadre de cette nouvelle réglementation autour des bacs de douche ?

André Augst : Il faut les aider à porter leur regard sur les différentes problématiques. C'est ainsi que wedi propose des formations standards et le CEP intervient en complément sur la formation de l'usage et de la législation. Nous mettons en situation les professionnels (usage du fauteuil roulant, sensibilisation aux différentes formes de déficience ou de handicap). On leur demande de se projeter et on les accompagne pour réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées. On peut par exemple mettre le robinet sur le grand côté du mur pour ne pas l'avoir dans le dos. Nous faisons de la pédagogie autour des besoins de l'être humain en fonction de ses déficiences, de ses usages. Il s'agit désormais pour le professionnel d'être porteur de solutions. C'est pourquoi les formations des pros wedi sont importantes. Ils ont besoin de comprendre pourquoi proposer à une personne une solution plutôt qu'une autre. On apprend aux artisans à regarder l'espace des salles d'eau différemment.

« L'équipe de wedi est d'une grande utilité dans l'apport de solutions, notamment dans les groupes de travail »

Que dire de la démarche de wedi par rapport à ces questions d'accessibilité ?

André Augst : C'est une démarche ancienne et continue. Ils maîtrisent le sujet. L'équipe de wedi, comme d'autres fabricants, est d'une grande utilité dans nos groupes de travail. Leur expérience nous permet d'affirmer ou d'infirmer des problématiques. On se pose les bonnes questions, notamment grâce à leur expérience sur la mise en œuvre des douches à l'italienne (traitement de l'étanchéité, traitement acoustique, etc.). Ils nous proposent de nouvelles solutions avec un état d'esprit porté sur demain qui améliore les solutions existantes et permettra de satisfaire ses clients. wedi vient vers le CEP CICAT en tant que fabricant intéressé par le développement de nouveaux produits en nous demandant des idées pour les améliorer.

Quel conseil donneriez-vous aux maîtres d'œuvre, aux maîtres d'ouvrage pour rendre leurs salles de bain accessibles sans en faire une difficulté insurmontable ?

André Augst : Formez-vous ! Le CEP ICAT propose une formation généraliste qui touche tout le spectre de l'aménagement du cadre bâti ainsi qu'une forte sensibilisation aux besoins des personnes et des usagers. Avec wedi, ce sont des formations plus ponctuelles sur le sujet de la salle d'eau. Et c'est grâce à ce type de formation que wedi va pouvoir accompagner sa clientèle vers une meilleure

prise en compte des besoins. La solution, ce sont des formations personnalisées pour tous : fabricants, architectes, distributeurs, poseurs, etc. Il s'agit donc de se former surtout à la compréhension de l'usage et de compléter ensuite par les solutions techniques. Aux plus réfractaires, je leur demande de penser à tous ceux qui ont besoin de ces solutions demain...

Pour contacter le CEP CICAT : contact@cep-cicat.com